(maniaque aigu) est habité par des esprits qui parlent en leur propre nom, reconnaissent Jésus comme Fils de Dieu et comme leur Maître[1].

A ce dernier épisode se rattache l'histoire des pourceaux dans lesquels, avec la permission de Jésus, entrent les démons chassés de l'homme, et qui, affolés, vont se précipiter dans la mer. Ce récit a choqué beaucoup de modernes. Cependant, pour qui admet la possibilité des possessions diaboliques, il n'offre aucune difficulté particulière. « Si le démon, dit le P. Lagrange, peut exercer une telle maîtrise sur une créature raisonnable, on ne peut rien objecter à son action sur les animaux[2] ».

Enfin plusieurs actes liturgiques, pratiqués par l'Église, supposent la possibilité d'une présence ou d'une action diabolique jusque dans les éléments inanimés. Le sel, et surtout l'eau, avant d'être employés à l'administration du baptême, sont exorcisés : « *Exorcizo te creatura salis... Exorcizo te creatura aquae* » ; défense est intimée au démon d'y exercer ses influences maléfiques[3].

## V

De quelle nature est l'empire exercé dans le monde par les esprits du mal? Ce n'est pas un empire général et absolu.

Il ne faut pas faire de Satan un rival de Dieu, quelque chose comme le Mal personnifié, le Mal « existentiel », pourrait-on dire, opposé au Bien infini et subsistant, qui est Dieu. Ce serait du manichéisme. Le mal pur et total n'existe pas ; dans les esprits déchus eux-mêmes il y a du bien : leur splendide nature, sortie des mains de Dieu, et qui survit sous les hideurs du péché et de la haine.

Satan n'est pas non plus le Principe unique et universel de tout le mal commis ici-bas[4]. Nous l'avons vu, à côté de lui,

1. *Mc.*, V, 2 ; *Luc.*, VIII, 26 ; cf. *Mt.*, VIII, 28, qui parle de deux hommes dans cet état.

2. *Commentaire sur l'Évangile de Saint-Marc*, p. 133. L'exégète anglican PLUMMER (*op. cit.*, p. 228) écrit de son côté : « Il n'y a rien dans l'expérience qui nous empêche de croire que des esprits mauvais puissent agir sur les bêtes brutes ; et la science confesse qu'elle n'a aucune objection *a priori* contre une telle hypothèse ».

3. Tibi igitur praecipio, omnis spiritus immunde, omne phantasma, omne mendacium, eradicare et effugare ab hac creatura aquae... (Bénédiction de l'eau baptismale en dehors du Samedi Saint et du Samedi de la Pentecôte). Procul ergo hinc, jubente te, Domine, omnis spiritus immundus abscedat : procul tota nequitia diabolicae fraudis absistat. Nihil hic loci habeat contrariae virtutis admixtio : non insidiando circumvolet, non latendo subrepat, non inficiendo corrumpat. Sit haec sancta et innocens creatura, libera ab omni impugnatoris incursu et totius nequitiae purgata discessu. (Bénédiction de l'eau baptismale le Samedi Saint). — Et l'Église tient que les éléments, eau, sel, cierges, etc., ainsi exorcisés et bénits, ont la vertu d'écarter le démon des lieux où ils se trouvent. (*Ordo ad faciendam aquam benedictam. Benedictio candelarum.* Rituale Romanum, Tit. VIII, c. 2 et 3.)

4. Ce serait donc se leurrer que de chercher dans les interventions diaboliques ici-bas la réponse ultime au « problème du mal ». Il y a là deux sujets absolument distincts, dont